

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 mars 2026.

Étaient présents :

BEASSE-EGU Aristide
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine

Étaient excusés et représentés :

LEBRETON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Patrice PARRÉ
VIDAL-BLANCHARD Audrey ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET

Secrétaire de séance : Séverine KUTER

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation des membres du conseil de l'école élémentaire Charles Gifard

Vincent MAGRÉ expose :

1

Dans chaque école publique, est institué un conseil d'école (art 17 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990). Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président,
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école,
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

Il est proposé de désigner les élus suivants pour siéger au conseil de l'école élémentaire publique Charles Gifard :

- Pierre NOBLET, en tant que représentant du Maire
- Sophie BROUARD

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la désignation des élus suivants pour siéger au conseil de l'école élémentaire publique Charles Gifard :

- Pierre NOBLET, en tant que représentant du Maire
- Sophie BROUARD

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

La Haye-Fouassière, le 02/04/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Séverine KUTER

